

LE 18-BRUMAIRE

DE LOUIS BONAPARTE chapitre VII, suite.

Comment la lutte de classes en France créa des circonstances étranges et une situation telles qu'elle permit à un personnage médiocre et grotesque de faire figure de héros...

La tradition historique a fait naître dans l'esprit des paysans français la croyance miraculeuse qu'un homme portant le nom de Napoléon leur rendrait toute leur splendeur. Et il se trouva un individu qui se donna pour cet homme, parce qu'il s'appelait Napoléon, conformément à l'article du code Napoléon qui proclame : "**La recherche de la paternité est interdite**". Après vingt années de vagabondage et une série d'aventures grotesques, la légende se réalise, et l'homme devient empereur des Français. L'idée fixe du neveu se réalisa parce qu'elle correspondait à l'idée fixe de la classe la plus nombreuse de la population française.

Mais, objectera-t-on, et les insurrections paysannes dans la moitié de la France, et les expéditions militaires contre les paysans, l'incarcération et la déportation en masse des paysans ?

Depuis Louis XIV, la France n'a pas connu de semblables persécutions des paysans "pour menées démagogiques".

Mais entendons-nous. La dynastie des Bonapartes ne représente pas le paysan révolutionnaire, mais le paysan conservateur ; non pas le paysan qui veut se libérer de ses conditions d'existence sociales représentées par la parcelle, mais le paysan qui veut, au contraire, les renforcer ; non pas le peuple campagnard qui veut, par son énergie, renverser la vieille société en collaboration étroite avec les villes, mais, au contraire, celui qui, étroitement confiné dans ce vieux régime, veut être sauvé et avantage, lui et sa parcelle, par le fantôme de l'Empire. La dynastie des Bonapartes ne représente pas le progrès, mais la foi superstitieuse du paysan, non pas son jugement, mais son préjugé, non pas son avenir, mais son passé, non pas ses Cévennes, mais sa Vendée.

Les trois années de domination sévère de la République parlementaire avaient libéré une partie des paysans français de l'illusion napoléonienne, et les avaient révolutionnés, quoique de façon seulement superficielle, mais la bourgeoisie les repoussa violemment chaque fois qu'ils se mirent en mouvement. Sous la République parlementaire, la conscience moderne des paysans français entra en conflit avec leur conscience traditionnelle. Le processus se poursuivit sous la forme d'une lutte incessante entre les maîtres d'école et les prêtres. La bourgeoisie battit les maîtres d'école. Pour la première fois, les paysans s'efforcèrent d'avoir une attitude indépendante à l'égard de l'action du gouvernement. Cette opposition s'exprima par des conflits continuels entre les maires et les préfets. La bourgeoisie révoqua les maires. Enfin, les paysans de différentes localités se soulevèrent, pendant la période de la République parlementaire, contre leur propre progéniture, l'armée. La bourgeoisie les en punit au moyen de l'état de siège et d'exécutions, et maintenant cette même bourgeoisie se lamente sur la stupidité des masses, de la "**vile multitude**" qui l'a trahie en faveur de Bonaparte. C'est elle-même qui a renforcé violemment l'impérialisme de la classe paysanne, c'est elle qui a maintenu les conditions qui ont donné naissance à cette religion paysanne.

Assurément, la bourgeoisie ne peut que craindre la stupidité des masses, tant qu'elles restent conservatrices, et leur intelligence, dès qu'elles deviennent révolutionnaires.

Dans les soulèvements qui se produisirent au lendemain du **coup d'État**, une partie des paysans français protestèrent, les armes à la main, contre leur propre vote du 10 décembre 1848. L'expérience réalisée depuis 1848 les avait assagis. Mais ils s'étaient donnés aux enfers de l'histoire, et celle-ci les prit au mot. D'ailleurs, la majorité d'entre eux étaient encore à tel point prisonniers de leurs propres illusions que c'est précisément dans les départements les plus rouges que la population paysanne vota ouvertement pour Bonaparte. Pour eux, l'Assemblée nationale l'avait empêché d'agir, et il n'avait brisé que maintenant les liens dans lesquels les villes avaient enfermé la volonté des campagnes. Ils nourrissaient même, par endroits, l'idée grotesque de placer à côté de Napoléon une Convention.

Après que la première Révolution eut transformé les paysans demi-serfs en libres propriétaires fonciers, Napoléon consolida et régla les conditions leur permettant d'exploiter tranquillement les terres qui venaient de leur échoir et de satisfaire leur enthousiasme juvénile de propriétaires. Mais c'est précisément sa parcelle même, la division du sol, la forme de propriété que Napoléon consolida en France, qui ruinent maintenant le paysan français. Ce sont précisément les conditions matérielles qui firent du paysan féodal français un paysan parcellaire et de Napoléon un empereur. Deux générations ont suffi pour produire ce résultat inévitable : aggravation progressive de la situation de l'agriculture, endettement progressif de l'agriculteur. La forme de propriété "napoléonienne" qui, au début du XIX^e siècle, était la condition nécessaire de la libération et de l'enrichissement de la population paysanne française, est devenue, au cours de ce siècle, la cause principale de son esclavage et de son appauvrissement. Et c'est précisément la première des "**idées napoléoniennes**" que doit défendre le second Bonaparte. S'il partage encore avec les paysans l'illusion que ce n'est pas dans la propriété parcellaire elle-même, mais en dehors d'elle, dans l'effet de circonstances d'ordre secondaire, qu'il faut chercher la cause de sa ruine, toutes les expériences qu'il tentera se briseront comme des bulles de savon au contact des rapports de production.

Le développement économique de la propriété parcellaire a renversé de fond en comble les rapports de la paysannerie avec les autres classes de la société. Sous Napoléon, le parcellement du sol ne fit que compléter à la campagne le régime de la libre concurrence et de la grande industrie à ses débuts dans les villes. Le traitement de faveur même dont bénéficia la classe paysanne était dans l'intérêt de la nouvelle société bourgeoise. Cette classe nouvellement créée était le prolongement universel du régime bourgeois au-delà des portes des villes, sa réalisation à l'échelle nationale. Elle constituait une protestation partout présente contre l'aristocratie foncière qu'on venait précisément de renverser. Si elle bénéficia d'un traitement de faveur, c'est qu'elle fournissait, plus que toutes les autres classes, une base d'offensive contre la restauration des féodaux. Les racines que la propriété parcellaire jeta dans le sol français enlevèrent tout aliment au féodalisme.

Ses barrières constituèrent le rempart naturel de la bourgeoisie contre tout retour offensif de ses anciens seigneurs. Mais, au cours du XIX^e siècle, l'usurier des villes remplaça les féodaux, l'hypothèque, les servitudes féodales du sol, le capital bourgeois, la propriété foncière aristocratique.



La parcelle du paysan n'est plus que le prétexte qui permet au capitaliste de tirer de la terre profit, intérêt et rente et de laisser au paysan lui-même le soin de voir comment il réussira à se procurer son salaire. La dette hypothécaire pesant sur le sol impose à la paysannerie française une redevance aussi considérable que l'intérêt annuel de toute la dette publique de l'Angleterre. La propriété parcellaire, à laquelle son développement impose inévitablement cet état d'esclavage à l'égard du capital, a transformé la masse de la nation française en troglodytes. Seize millions de paysans (femmes et enfants compris) habitent dans des cavernes, dont un grand nombre ne possèdent qu'une seule ouverture, une petite partie n'en a que deux et la partie la plus favorisée en a seulement trois. Or, les fenêtres sont à une maison ce que les cinq sens sont à la tête. L'ordre bourgeois qui, au début du siècle, fit de l'État une sentinelle chargée de veiller à la défense de la parcelle nouvellement constituée qu'il engraisait de lauriers, est actuellement devenu un vampire qui suce son sang et sa cervelle et les jette dans la marmite d'alchimiste du capital. Le code Napoléon n'est plus que le code des exécutions et de la vente forcée. Aux quatre millions (enfants, etc., compris) d'indigents officiels, de vagabonds, de criminels et de prostituées que compte la France, viennent s'ajouter cinq millions d'hommes suspendus au bord de l'abîme et qui, ou bien habitent eux-mêmes à la campagne, ou passent constamment avec leurs haillons et leurs enfants, de la campagne dans les villes, et inversement. L'intérêt des paysans n'est plus, par conséquent, comme sous Napoléon, en accord, mais en contradiction avec les intérêts de la bourgeoisie, avec le capital. Ils trouvent, par conséquent, leur allié et leur guide naturel dans le *prolétariat des villes*, dont la tâche est le renversement de l'ordre bourgeois. Mais le *gouvernement fort et absolu*, et c'est là la deuxième "**idées napoléoniennes**" que le second Napoléon doit mettre à exécution, est précisément appelé à défendre par la force cet "**ordre matériel**". Aussi, cet "**ordre matériel**" fournit-il le mot d'ordre qui revient constamment dans toutes les proclamations de Bonaparte contre les paysans révoltés.

À côté de l'hypothèque que lui impose le capital, *l'imbôt* vient également peser sur la parcelle. L'impôt est la source de vie, de la bureaucratie, de l'armée, de l'Église et de la cour, bref de tout l'appareil du pouvoir exécutif. Gouvernement fort et lourds impôts sont deux termes synonymes. La propriété parcellaire, par sa nature même, sert de base à une bureaucratie toute-puissante et innombrable. Elle crée sur toute la surface du pays l'égalité de niveau des rapports et des personnes et, par conséquent, la possibilité pour un pouvoir central d'exercer la même action sur tous les points de la masse ainsi formée. Elle anéantit les couches aristocratiques, intermédiaires, placées entre la masse du peuple et ce pouvoir central. Elle provoque, par conséquent, de toutes parts, l'intervention directe de ce pouvoir et l'ingérence de ses organes directs. Elle crée enfin une surpopulation sans travail qui, ne trouvant place ni à la campagne ni dans les villes, recherche, par conséquent, les postes de fonctionnaires comme une sorte d'aumône respectable, et en provoque la création.

Sous Napoléon, ce nombreux personnel gouvernemental n'était pas seulement directement productif en ce sens qu'au moyen des impôts prélevés par l'État, il réalisait pour la paysannerie nouvellement constituée, sous forme de travaux publics, ce que la bourgeoisie ne pouvait encore réaliser à l'aide de son industrie privée. L'impôt d'État était, par conséquent, un moyen de contrainte nécessaire pour maintenir les échanges entre la ville et la campagne.

Sinon le paysan parcellaire, comme c'est le cas en Norvège et dans une partie de la Suisse, aurait rompu, en rustre satisfait de lui-même, tout rapport avec le citoyen.

En ouvrant de nouveaux marchés à l'aide de ses baïonnettes et en pillant le continent, Napoléon remboursa les impôts prélevés, capital et intérêts compris. Ces impôts constituaient alors un stimulant pour l'industrie du paysan, tandis qu'ils enlèvent maintenant à cette industrie ses dernières ressources et finissent de la désarmer contre le paupérisme. Une énorme bureaucratie chamarrée de galons et bien nourrie, voilà l' "**idées napoléoniennes**" qui sourit le plus au second Bonaparte. Comment ne lui plairait-elle pas, à lui qui se voit contraint de créer, à côté des véritables classes de la société, une caste artificielle, pour laquelle le maintien de son régime devient une question de couteau et de fourchette ? Aussi, l'une de ses dernières opérations fut-elle le relèvement des appointements des fonctionnaires à leur ancien taux et la création de nouvelles sinécures.

Une autre "**idées napoléoniennes**" est la domination des *prêtres*, en tant que moyen de gouvernement. Mais si la parcelle nouvellement constituée, dans son accord avec la société, sa dépendance à l'égard des forces naturelles et sa soumission à l'autorité, qui la protège d'en haut, était naturellement religieuse, la parcelle accablée de dettes, brouillée avec la société et l'autorité, poussée au-delà de sa propre étroitesse, devient naturellement irréligieuse. Le ciel était un agréable supplément au mince lopin de terre que l'on venait d'acquérir, d'autant plus que c'est lui qui fait la pluie et le beau temps. Mais il devient une insulte dès qu'on veut l'imposer pour remplacer la parcelle. Le prêtre n'apparaît plus, dès lors, que comme le limier consacré de la police terrestre, autre "**idées napoléoniennes**", destinée, sous le second Bonaparte, non pas comme sous Napoléon, à surveiller les ennemis du régime paysan dans les villes, mais les ennemis de Bonaparte à la campagne. L'expédition contre Rome aura lieu, la prochaine fois, en France même, mais dans un tout autre sens que le voudrait M. de Montalembert.

L' "**idées napoléoniennes**" essentielle, c'est, enfin, la prépondérance de *l'armée*. L'armée était le **point d'honneur** des paysans parcellaires, qui s'étaient eux-mêmes transformés en héros, défendant la nouvelle forme de propriété à l'extérieur, magnifiant leur nationalité nouvellement acquise, pillant et révolutionnant le monde. L'uniforme était leur propre costume d'État, la guerre, leur poésie, la parcelle prolongée et arrondie en imagination, la patrie et le patriotisme, la forme idéale du sentiment de propriété. Mais les ennemis contre lesquels le paysan français doit maintenant défendre sa propriété, ce ne sont plus les cosaques, ce sont les huissiers et les percepteurs. La parcelle ne se trouve plus dans la prétendue patrie, mais dans le registre des hypothèques. L'armée elle-même n'est plus la fleur de la jeunesse paysanne, c'est la fleur de marais du lumpenprolétariat rural. Elle se compose en grande partie de remplaçants, de succédanés, de même que le second Bonaparte n'est que le remplaçant, le succédané de Napoléon. Ses exploits consistent maintenant en chasses à courre et en battues contre les paysans, en un service de gendarmerie, et lorsque les contradictions internes de son système pousseront le chef de la société du Dix-Décembre hors des frontières françaises, elle récoltera, après quelques actes de banditisme, non des lauriers, mais des coups. À suivre.